



Programme français de bourses de court séjour
de recherche scientifique
برنامج فرنسي لمنح لإقامة قصيرة من أجل البحث العلمي

Règlement 2020

L'Ambassade de France au Liban/Institut français du Liban, a lancé le programme Safar d'aide à la mobilité de chercheurs libanais pour **initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre la France et le Liban**. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec des établissements universitaires et scientifiques libanais, dont l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ).

Il se compose de deux volets : des bourses doctorales triennales cofinancées ; des séjours scientifiques de haut niveau de 15 jours à 6 mois en France pour des doctorants, des jeunes chercheurs et des chercheurs confirmés libanais.

La procédure de sélection sera conduite en partenariat avec l'USJ.

L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

Point de contact à l'Ambassade

Timothée Chareyre – Chargé de mission pour la coopération universitaire et scientifique

timothee.chareyre@diplomatie.gouv.fr

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

Volet 2 : Bourses de séjours scientifiques de haut niveau (2 semaines à 6 mois)

En 2020, il sera fait deux appels à candidatures

	Dépôt des candidatures	Séjours en France
1 ^{er} appel	13 janvier au 14 février	A partir de la fin mars
2 nd appel	Du 30 mars au 8 mai	A partir de la mi-juin

2.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des doctorant(e)s (hors cotutelles), des jeunes enseignant(e)s-chercheur(e)s (ayant soutenu leur thèse il y a moins de cinq ans) et des chercheurs confirmés libanais(es) pour des séjours de 2 semaines à 6 mois dans un établissement de recherche en France.

Ces bourses doivent permettre d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante avec une équipe de recherche française, rattachée à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme de recherche ou une entreprise. Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement partenaire, aux recherches intégrées à un projet de recherche franco-libanais ou aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE.

2.2- Durée du séjour

Le séjour de recherche doit avoir une durée minimale de 2 semaines et une durée maximale de 6 mois. Il doit être achevé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours. Le séjour en France pourra être segmenté en plusieurs voyages, sachant que la durée d'un séjour ne saurait être inférieure à deux semaines.

La bourse de séjour scientifique Safar n'est pas renouvelable d'office et ne peut pas être prolongée au-delà de 6 mois.

2.3- Prestations offertes

- Allocation de 1704 euros par mois versée mensuellement au chercheur
- Gratuité du visa
- Couverture sociale en France
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de formation lors du premier voyage

2.4- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse de séjour scientifique de haut niveau doit satisfaire aux critères suivants :

- Etre de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles)
 - Etre doctorant dans une université libanaise, ne pas être engagé dans une cotutelle et ne pas bénéficier d'une bourse ou d'un autre programme support
- ou*
- Etre un enseignant-chercheur ayant obtenu sa thèse depuis 5 ans (jeune chercheur) ou plus (chercheur confirmé) et disposer d'un contrat dans son établissement d'origine pour effectuer une mobilité dans le laboratoire d'accueil
 - Bénéficier d'une invitation pour un séjour scientifique de la part d'un organisme d'accueil en France (établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou organisme de recherche ou entreprise)
 - Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche

2.5- Critères de sélection

Outre la qualité scientifique du dossier du (de la) candidat(e), seront privilégiés les projets scientifiques répondant aux critères suivants :

- Sujet de recherche innovant, d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'USJ et visant une publication scientifique
- Séjour intégré dans un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise pérenne
- Une attention particulière sera accordée aux séjours de recherche liés aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE

2.6- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra soumettre le dossier de candidature qui comprend les pièces suivantes:

- Pièce d'identité scannée
- Carte d'étudiant scannée pour les doctorants

- CV en français ou en anglais indiquant notamment les publications éventuelles et les travaux scientifiques réalisés ou en cours
- Lettre de motivation (en français ou en anglais)
- Copie du diplôme le plus élevé
- Description du projet de recherche (à titre indicatif 3 à 5 pages) précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition du temps de travail entre les deux laboratoires
- Lettre d'invitation formelle de la part du directeur de l'organisme d'accueil en France
- L'accord de l'organisme de rattachement au Liban pour un séjour scientifique en France (signé par le Recteur de l'USJ)
- Accord de coopération entre l'USJ et l'établissement français d'accueil (*facultatif*)

Le dossier de candidature devra être adressé :

- au Vice-rectorat aux relations internationales de l'USJ vrri@usj.edu.lb en version électronique et en version papier. L'USJ le transmettra à l'Ambassade de France/Institut français au plus tard 15 jours avant la date de la commission de sélection.

2.7- Procédure

- Transmission des candidatures à l'Ambassade de France par l'établissement libanais partenaire au plus tard 4 semaines avant la date prévue du séjour.
- Réunion de la commission de sélection composée de l'Ambassade de France/Institut Français et de l'USJ au plus tard 3 semaines avant la date prévue du séjour en France
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection
- Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront informé(e)s par courriel de l'Ambassade de France à l'issue de la commission de sélection
- L'Ambassade de France transmettra aux candidats sélectionnés le formulaire Campus France à compléter.
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris deux semaines au plus tard avant la mise en place de la bourse.
- Rappel : en 2020, il sera fait deux appels à candidatures

Année 2020	Dépôt des candidatures	Séjour en France
1 ^{er} appel	13 janvier au 14 février	A partir de la fin mars
2 nd appel	Du 30 mars au 8 mai	A partir de la mi-juin

L'octroi définitif de la bourse est conditionné par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.